

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013.

2013 R. 9 G - Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, ainsi que de personnalités qualifiées au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la délibération 2013 DAC 704 G, en date du 14 octobre 2013, relative à la création de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 29 octobre 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Article 1 : Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » (Conseil d'administration) :

M. Philippe DUCLOUX,
Mme Liliane CAPELLE.

Article 2 : Sont désignées les personnalités qualifiées ci-après au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » (Conseil d'administration) :

Mme Joëlle MOREL,
M. Gabriel DEBRAY,
Mme Armelle VERNIER.